

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 avril 1966

La séance est ouverte à deux heures et demie.

● (2.40 p.m.)

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KEAYS—À PROPOS D'UNE DÉCLARATION

M. J. Russell Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège relativement à une déclaration que l'honorable député de Bonaventure (M. Béchard) a faite à la Chambre. Je regrette que l'occasion ne m'ait pas été donnée de le signaler plus tôt. Comme en fait foi la page 4155 du compte rendu officiel du 22 avril 1966, l'honorable député de Bonaventure disait ceci:

Dans le même ordre d'idées; hier soi, j'étais ici, moi-même, pour répondre à une question et celui qui la posait n'y était pas, comme cela s'est produit à deux reprises dans le cas du député de Gaspé (M. Keays).

Monsieur l'Orateur, ceci est contraire au fait: les mots «deux fois» devraient se lire «une fois».

Je serais très heureux si l'honorable député de Bonaventure voulait bien faire la correction qui s'impose.

M. Albert Béchard (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire que j'ai suivi, à ce sujet, la pensée de l'honorable député de Gaspé (M. Keays) qui a dit, à deux reprises: je veux débattre cette question ici ce soir. Tous les membres intéressés étaient présents ce soir-là, pour répondre mais lui-même n'y était pas.

M. Keays: Monsieur l'Orateur, à tout événement le fait est que la question n'a été appelée qu'une fois.

M. l'Orateur: J'espère que les honorables députés vont s'entendre entre eux pour déterminer si c'est une fois ou deux fois.

[Traduction]

LES COMPTES PUBLICS

PREMIER ET DEUXIÈME RAPPORTS DU
COMITÉ PERMANENT

M. A. D. Hales (Wellington-Sud) présente les 1^{er} et 2^e rapports du comité permanent des comptes publics.

[NOTA: *Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Hales: Monsieur l'Orateur, du consentement de la Chambre, je propose l'adoption du premier rapport du comité permanent des comptes publics présenté aujourd'hui.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur le président, avant que vous ne lisiez la motion, nous désirons signaler notre opposition. Nous ne voulons pas donner notre consentement pour que le rapport soit adopté immédiatement, car nous, de ce côté-ci, préférons qu'il y ait une discussion au sujet de ce rapport.

[Traduction]

M. l'Orateur: Sans le consentement unanime, la motion ne saurait être mise aux voix.

M. Hales: Monsieur l'Orateur, du consentement de la Chambre, je propose l'adoption du deuxième rapport du comité permanent des comptes publics présenté aujourd'hui.

M. Caron: Je m'y oppose, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je constate qu'il n'y a pas consentement unanime. La deuxième motion ne peut donc pas être mise aux voix.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander si les motions présentées il y a un instant par le député de Wellington-Sud au sujet des rapports du comité des comptes publics peuvent faire l'objet d'un débat.

M. l'Orateur: Les motions ne sauraient être présentées sans le consentement unanime et, conséquemment, ne peuvent être débattues puisque la Chambre n'en est pas saisie.

L'hon. M. Lamberg: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y aurait peut-être lieu d'entendre les arguments pour et contre la mise aux voix de la motion et portant sur les divers objections soulevées. J'aimerais aussi demander si les députés qui protestent assistaient aux séances du comité.

[Français]

Si vous étiez ici vous pourriez peut-être assister aux séances du comité.

M. Grégoire: Monsieur le président, je n'ai pas assisté à la réunion du comité des comptes publics parce que je n'en suis pas membre, mais je m'oppose à ce que ce rapport soit adopté sans discussion préalable, parce que